

Quatre pays s'opposent toujours au financement européen de la recherche sur les embryons humains

Article rédigé par *Alix Cazin*, le 28 novembre 2003

Le Parlement européen vient de voter ce 19 novembre le principe du financement de la recherche par prélèvement de cellules souches sur les embryons humains. Le compromis proposé par le rapporteur Liese, visant à limiter la recherche aux embryons surnuméraires déjà stockés (afin d'éviter la généralisation de la production de cellules souches embryonnaires), a été rejeté.

Au Conseil, plusieurs États, dont l'Allemagne, s'opposent toujours à ce financement.

Les orientations "éthiques" proposées par la Commission pour "encadrer" la recherche sur les embryons n'ont pas été suivies par le Parlement, preuve, note la Fondation Jérôme-Lejeune (Gènéthique.org) que " la seule orientation "éthique" valable consiste à refuser de financer tout type de recherche sur les embryons ". C'était la position soutenue par le député français Elizabeth Montfort.

En supprimant toute date limite de conception des embryons à utiliser, ce texte conduira à la création toujours plus nombreuse d'embryons surnuméraires lors des FIV (fécondation in vitro). Il sera toujours facile de dire qu'il faut bien trouver une autre utilité à des embryons surnuméraires voués à la destruction. C'est l'instrumentalisation officielle de l'embryon humain utilisé comme matériau. L'être humain devient sujet d'expérimentation.

" Aucune évaluation scientifique ne justifie la recherche sur les cellules souches embryonnaires ", a fait remarquer Elizabeth Montfort, " les chercheurs constatent l'échec de l'utilisation de ces cellules à des fins thérapeutiques, et ne promettent aucun résultat avant dix ou quinze ans. " L'urgence à trouver des thérapies est la question posée par la recherche sur les cellules souches et dans l'état actuel de la recherche, " seule l'utilisation de cellules souches adultes est porteuse d'espoir ". La finalité des cellules souches adultes est de réparer des tissus sur le malade lui-même ; leur utilisation ne pose aucun problème éthique ou technique, mais elle ne dispose malheureusement pas de moyens financiers suffisants. L'essentiel des fonds européens devrait financer ce type de recherche qui seule pourra répondre à la demande urgente des malades.

Il faut enfin remarquer que les pays qui, comme la France aujourd'hui, interdisent cette recherche sur leur territoire, contribueront à la financer dans les États où elle est autorisée, ce qui est contraire au respect du principe de subsidiarité.

L'adoption de cette proposition représente l'avis du Parlement européen ; cet avis sera transmis au Conseil des ministres de la Recherche de l'Union européenne qui prendra la décision finale.

Mais réunis le 20 novembre à Bruxelles pour adopter la décision finale, les ministres européens de la Recherche ne sont pas parvenus à s'entendre, en raison de l'opposition réitérée de cinq des 15 États membres actuels de l'Union européenne.

Une nouvelle réunion pour tenter d'arriver à un accord sera organisée dans une semaine, le 3 décembre. L'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal et le Luxembourg s'opposent à la proposition de la Commission européenne de financer, sous certaines conditions strictes, des travaux sur les cellules souches en piochant dans l'enveloppe du programme cadre communautaire pour la recherche. L'Espagne est également réservée sur cette idée controversée, à laquelle l'Irlande, initialement contre, semblerait en revanche prête à se rallier avec les autres États membres.

Le VI^e programme cadre européen pour la recherche, qui court sur la période 2003-2006, dispose d'un budget total de l'ordre de 17,5 milliards d'euros, dont 2,5 milliards dévolus au financement de projets dans les domaines de la médecine et des biotechnologies. À la demande de l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, l'Espagne et l'Irlande, les Quinze avaient décidé l'an passé un moratoire, jusqu'à fin 2003, sur les financements de recherches sur les cellules souches.

La question est particulièrement sensible en Allemagne, qui finance à elle seule près de 20 % du budget de

l'UE et interdit chez elle les recherches sur les embryons surnuméraires.

Sources : Gènéthique.org, AFP.

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>